



Paris, le 3 avril 2015,

## FO QUITTE LA CICAVE-O

Suite à l'autorisation d'embauches accordée pour 2014, un certain nombre de recrutements d'Ouvriers d'Etat est prévu. Sur un des postes ouverts, deux OPA du SNIA de Strasbourg ont postulé. Lors de la CICAVE-O du 3 avril, le SNPACM/FO a demandé à l'administration centrale comment se réaliserait cet essai de recrutement. A notre grande surprise, l'administration a annoncé que les OPA seraient mis en concurrence avec des candidats externes à la DGAC. A cette annonce, FO a menacé de quitter la réunion. L'administration a demandé à chaque OS de se positionner :

- Pour FO, les OPA qui postulent sur des postes laissés vacants par les Ouvriers d'Etat doivent passer un essai de recrutement spécifique sans être mis en concurrence avec des candidats externes. Cette procédure a été appliquée en 2013. Elle permet à certains OPA d'obtenir une revalorisation de carrière.
- La CGT a soutenu la position de l'administration en prétextant que cette procédure spécifique a pour conséquence d'entraîner une baisse des effectifs globaux de la DGAC.
- La CFDT ne s'est pas positionnée car elle ne connaissait pas le dossier.

Après une suspension de séance demandée par l'administration, cette dernière a demandé aux OS si leurs positions avaient évolué. Comme chaque OS est restée sur sa position, l'administration a déclaré que les OPA ne bénéficieraient pas d'un essai spécifique.

**Pour montrer son profond désaccord, FO a quitté la CICAVE-O** qui s'est poursuivie avec la CGT et la CFDT.

Vous trouverez, joint à ce communiqué, le courrier que nous avons envoyé à la Secrétaire Générale de la DGAC pour lui demander de revenir sur cette décision.

**Pour rappel**, en 2011, un GT avait été ouvert pour étudier, au sein de la DGAC, les conditions du passage des OPA vers le corps des Ouvriers d'Etat. Ce GT s'est interrompu suite à une intervention de la Fonction Publique. **FO avait alors obtenu que les OPA puissent passer un essai spécifique sur les postes restés sans candidat.** Si FO n'arrive pas à faire changer de position l'administration, **il sera désormais impossible pour les OPA d'accéder à cette évolution de carrière en passant Ouvrier DGAC.** Il est regrettable que l'ensemble des OS n'ait pas soutenu la position de FO, ce qui aurait certainement obligé l'administration à changer d'avis.

**Le SNPACM/FO, comme il s'y est engagé, a défendu les OPA de la DGAC.  
Vous pouvez compter sur nous pour continuer le combat de votre reconnaissance.**

Vos représentants FO: Franck DUPONT (BN) / Pierre GAUBERT (BN): Tel 06 82 97 39 63





Paris, le 3 avril 2015,

Madame la Secrétaire Générale  
DGAC, 50 Rue Henri Farman  
75720 - PARIS CEDEX 15

Objet : Essais de recrutement poste logistique DSAC Nord Est

Madame la Secrétaire Générale,

Au cours de la cicave-o du 3 avril 2015, l'administration vient de nous annoncer que les OPA du SNIA de Strasbourg qui ont postulé sur le poste de logistique ouvert à la DSAC-NE seront mis en concurrence avec des candidats externes lors de l'essai de recrutement. Cette décision va à l'inverse de celles appliquées ces dernières années pour les OPA qui sont passés Ouvrier d'Etat DGAC.

Nous tenons à attirer votre attention sur ces conséquences :

- Une iniquité de traitement serait créée entre des personnels de la DGAC. En 2013, 7 OPA du SNIA ont été recrutés sur différentes fonctions par essais professionnels spécifiques sans concurrence avec des candidats externes. Parmi ces 7 recrutements, un OPA de Strasbourg avait été retenu sur un poste de logistique au SNA-NE. Comment expliquer à des OPA du même service qu'ils n'auront pas un traitement équivalent ?
- L'administration revient sur ces engagements. Nous tenons à vous rappeler que cette priorité donnée aux OPA fait suite à une demande de notre organisation et à un accord donné par votre prédécesseur. Suite à l'arrêt d'un GT qui devait rechercher des solutions pour permettre un passage de la totalité des OPA vers Ouvrier DGAC (mesure identique aux administratifs), le SG avait accepté que les OPA de la DGAC puisse évoluer vers le corps des Ouvriers sur les postes laissés vacants en passant un essai d'embauche sans concurrence.
- Cette décision risque de mettre un arrêt à une évolution de carrière pour une partie des personnels DGAC. Il nous semblait que la DGAC avait une politique inverse dans ce domaine.
- Lors de notre réunion bilatérale et dans notre déclaration liminaire de la dernière INCO, nous avons essayé de vous alerter sur le manque d'écoute que nous avons au niveau de l'administration centrale. Nous espérons qu'une nouvelle équipe permettrait de relancer un véritable dialogue social et de permettre de traiter plusieurs dossiers en attente. Avons-nous été entendu ?



Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'intervenir et de maintenir l'accord antérieur que nous avons sur la possibilité donnée aux OPA de passer un essai d'embauche sans concurrence sur les postes laissés vacants par les Ouvriers d'Etat DGAC.

Nous restons à votre disposition pour si nécessaire débattre sur ce sujet.

D'avance je vous remercie, et vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire National Ouvrier

Pierre GAUBERT

Copie :

Mme Caroline TRANCHANT, Sous-directrice des Personnels.

